Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20261023-AR202610_06-AI
Date de télétransmission : 23/10/2026
Date de réception préfecture : 23/10/2026

Arrêtés municipaux

IVRY S/SEINE

**SECURITE PUBLIQUE**
Etablissement Recevant du Public
Magasin "Li Store" sis 6 bis, Avenue de Verdun - 94200 Ivry-sur-Seine
Réouverture au public

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2,

vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles R.143-23 et suivants, R.143-34 et suivants, R 162-8 et suivants, R.184-4 et suivants,

vu l'arrêté modifié du ministre de l'Intérieur en date du 25 juin 1980, portant approbation du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

vu l'arrêté du 31 mars 1994 fixant les dispositions techniques destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public lors de leur construction, leur création ou leur modification, pris en application de l'article R.162-9 du code de la construction et de l'habitation,

vu le décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

vu l'arrêté préfectoral n°95-3479 du 13 septembre 1995 modifié instituant la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité du Val de Marne,

vu l'arrêté préfectoral n°2015/2512 du 11 août 2015 modifié créant dans chaque commune du Val-de-Marne une commission communale de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et fixant sa composition et ses compétences,

vu l'avis défavorable à la poursuite de l'exploitation et à l'ouverture au public formulé par la majorité des membres de la Commission Communale de Sécurité dans ses procès-verbaux n° IV-25-01 du 14 janvier 2025 et n° IV 25-51 du 04 décembre 2025,

vu l'arrêté municipal du 7 février 2025 portant fermeture administrative de l'établissement, pris à la suite de l'avis défavorable émis par la Commission communale de sécurité,

vu l'avis favorable à la poursuite de l'exploitation et à la réouverture au public formulé par la Commission Communale de Sécurité dans son procès-verbal n° IV 26-38 du 02 septembre 2026 assorti de 3 prescriptions, ci-annexé,

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20261023-AR202610_06-AI
Date de télétransmission : 23/10/2026
Date de réception préfecture : 23/10/2026

considérant que le magasin "Li Store" de type M (activité de vente) de 5ème catégorie – sis 6bis, avenue de Verdun à Ivry sur Seine, ne présente plus de danger pour les personnes reçues au regard des règles applicables, en matière de sécurité incendie dans les établissements recevant du public, et qu'il y a lieu dès lors d'autoriser sa réouverture,

**ARRETE**

ARTICLE 1 : DECIDE de la levée de la mesure de fermeture administrative de l'établissement "Li Store", de type M (activité de vente) de 5ème catégorie, sis 6 bis, Avenue de Verdun à Ivry-sur-Seine (94200), et AUTORISE sa réouverture au public à compter de la notification de la présente décision.

ARTICLE 2 : RAPPELLE que l'exploitant est tenu de maintenir en conformité son établissement avec les dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation. Tous travaux non soumis a permis de construire entraînant une modification de la distribution intérieure ou nécessitant l'installation d'équipements, de matériaux ou d'éléments de construction soumis à des exigences règlementaires, doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation. Il en est de même des changements de destinations des locaux, des travaux d'extension ou de remplacement des installations techniques et des aménagements susceptibles de modifier les conditions de desserte de l'établissement

ARTICLE 3 : CHARGE la Directrice Générale des Services de la Mairie de l'exécution du présent arrêté qui lui sera communiqué.

ARTICLE 4 : AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le préfet du Val-de-Marne,
- Madame la Commissaire de la Sécurité Publique d'Ivry,
- Monsieur le Chef de Groupement Incendie n° 2,
- Monsieur le Directeur du Laboratoire central de Police.

et notifié à :

- Monsieur Li

FAIT EN MAIRIE LE 23 OCT. 2026

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 23 OCT. 2026
RECU EN PREFECTURE
LE 23 OCT. 2026
PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE
LE 23 OCT. 2026

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
et par délégation




Farida Hanaizi
Adjointe au Maire

*Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif est de deux mois à compter de la notification de la présente décision.*